

## Comment la messe dans le diocèse de Pontoise a été obtenue ? Un cas exemplaire d'application du Motu Proprio

**Author :** spo

**Categories :** [Divers summorum](#)

**Date :** 4 septembre 2010

J'ai évoqué [récemment](#) l'information donnée par Maximilien Bernard sur son blog de la messe qui sera célébrée demain 5 septembre à 10h00, à Butry dans le diocèse de Pontoise par l'abbé Cayla.

S'il faut saluer la décision de l'évêque, Mgr Riocreux, et la venue de l'abbé Cayla, il serait bien également de ne pas oublier le travail patient des laïcs qui ont obtenu cette messe. Voici comment il raconte cette histoire sur leur [site](#) :

« Au mois de novembre 2009, nous sommes allés rencontrer le curé de la cathédrale de Pontoise, Monsieur l'archiprêtre MACHENAUD, à qui nous avons exposé notre projet. L'entretien s'est déroulé de façon très cordiale, ce qui nous était demandé étant juste de constituer un groupe d'une trentaine de foyers, pour que la demande ait du poids.

Ce faisant, le groupe s'étoffant (jusqu'à plus d'une centaine de personnes à l'heure actuelle), diverses rencontres et diverses étapes nous ont mené à organiser, le 8 mai dernier, une réunion rassemblant plus de soixante personnes demandeuses d'une telle liturgie sur notre secteur (cf notre [Lettre n° 7](#)), en présence de Monsieur l'archiprêtre MACHENAUD, chargé par l'évêque de s'occuper de notre demande.

Un mois avant cette rencontre, nous avons par courrier présenté à notre ambassadeur les aspirations suivantes, que nous espérons satisfaites au plus tard pour la rentrée de septembre 2010 :

- La célébration chaque dimanche de la « forme extraordinaire de l'unique rite romain » (et non pas un dimanche sur deux, ou trois sur quatre...)
- à un horaire familial, c'est-à-dire dans l'idéal vers 10h30-11h
- dans une église en bon état et située dans un lieu vivant de la Vallée de Montmorency, plus précisément vers le centre de l'axe Bessancourt-Engnien, qui rassemble la majorité des demandeurs (cf notre [carte](#))
- avec tous les autres sacrements et la vie paroissiale qui les accompagne

– avec un pasteur qui aime cette liturgie et est capable et désireux de s'occuper avec amour et zèle du soin des âmes qui lui seront confiées

Le Père MACHENAUD, après avoir écouté la présentation de chacun des demandeurs présents qu'il a sollicitée, nous a déclaré qu'il avait conscience de ce que la proposition qu'il allait faire ne correspondait pas exactement à notre demande. Il nous a expliqué que chaque curé était maître dans sa paroisse et que l'évêque ne pouvait le contraindre à rien, et qu'il n'y avait, pour l'instant, dans notre secteur, pas de curé souhaitant proposer la liturgie dans sa forme extraordinaire. Il nous a proposé, en accord avec Monseigneur RIOCREUX qui apporte son soutien à cette proposition :

– La création d'une paroisse attachée à la « forme extraordinaire de l'unique rite romain », pour le mois de septembre 2010, dans le groupement de paroisses de Pontoise, dont il est le curé

– avec tous les sacrements et la vie paroissiale qui les accompagne

– avec des horaires familiaux

– avec un pasteur qui aime cette liturgie et est capable et désireux de s'occuper avec Amour et zèle du soin des âmes qui lui seront confiées. »

Ce récit, au regard de son résultat, me paraît particulièrement intéressant car il entre pleinement dans les conditions définies par le Motu Proprio *Summorum Pontificum*. Il existe ainsi un groupe stable qui demande la messe. Visiblement aucun curé de paroisse n'accepte cette demande. Or c'est au niveau du curé que la demande doit être faite et c'est à lui que sont donnés les pouvoirs de décider dans un sens ou dans un autre. S'il refuse de célébrer ou de faire célébrer la messe traditionnelle, le principe de subsidiarité entre action. Les laïcs doivent alors en référer à l'autorité supérieure, à savoir l'évêque. Il revient alors à celui-ci de trouver une solution pour répondre au désir du groupe stable. C'est seulement s'il n'y parvient pas qu'il doit en référer à l'autorité supérieure, à savoir la commission *Ecclesia Dei*.

Dans le cas présent, ce ne fut pas nécessaire. Dans le diocèse de Pontoise, la solution adoptée est celle d'une paroisse entièrement consacrée à la célébration du rite romain traditionnel, avec « *les sacrements et la vie paroissiale qui les accompagne* ». Une solution également préconisée par le Motu Proprio. On ne peut que féliciter les acteurs, évêque, prêtres et laïcs de cette mise en application du motu proprio.

La messe de ce dimanche est donc à Butry à 10h00. Les inscriptions pour le catéchisme auront lieu sur place. Une vraie vie de paroisse commence. Le desservant, sous l'autorité du curé de

## **Riposte-catholique**

La réinformation catholique au quotidien

<http://www.riposte-catholique.fr>

---

la cathédrale de Pontoise, est l'abbé Augustin Cayla (90 av Marcel Perrin ,95540 Méry-sur-Oise, tél. : 06 08 48 93 49).